Envoyé en préfecture le 12/11/2026
Reçu en préfecture le 12/11/2026
Publié le
ID : 022-212203236-20261112-2026_090-DE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT
22 - CÔTES-D'ARMOR

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers	
• en exercice	15
• présents	14
• votants	15
• absents	1
• exclus	

Date de convocation : 13 octobre 2026

Date d'affichage :

Objet
Désamiantage et démolition du 35 rue du 19 mars 1962

De la commune SAINT-PÔTAN

Séance du 20 octobre 2026 à 20 heures 00

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de :

M. LECUYER Arnaud

Étaient présents :

LECUYER Arnaud, Maire; DIBONET Typhaine, DURAND Jean-Paul, LEMONNIER Anne-Sophie, Adjoints ; BEREZAY Florence, BOURDAIS Emmanuelle, CADE Laëtitia, CARFANTAN Johann, CARFANTAN Gabriel, DUMOULIN Bruno, FOUREL Amandine, LAINE Julie, TOUTAIN Jérôme, BERTHELOT Christian
Absent excusé : ROUX Dominique (pouvoir à TOUTAIN Jérôme)

Secrétaire de séance :

M. CARFANTAN Johann

Vu les documents de consultation relatifs au désamiantage et à la démolition du bâtiment communal situé au 35 rue du 19 mars 1962 ;

Vu les offres et le rapport d'analyse actualisé présenté au Conseil municipal ;

Mr Le Maire présente les propositions de la Sarl Cadieu de Plouër-sur-Rance et la Sarl SOREMAB de Beaussais-sur-Mer pour un montant de 37 619 € HT et la société Lavigne Démolition d'Yffiniac et la société EIMH de Grâces pour un montant de 42 570 € HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des 15 voix représentées (15 pour, 0 contre, 0 abstention) :

- RETIENT la proposition associant la Sarl Cadieu et la Sarl SOREMAB pour le désamiantage et la démolition du bâtiment communal situé au 35 rue du 19 mars 1962, pour un montant total de 37 619 € HT, soit 45 142,80 € TTC ;

- AUTORISE Mr le Maire à formaliser les pièces nécessaires à l'exécution de cette décision, dans le périmètre de l'offre retenue et à aller au-delà du montant initial si les travaux l'exigeaient.

Envoyé en préfecture le 12/11/2026
Reçu en préfecture le 12/11/2026
Publié le
ID : 022-212203236-20261112-2026_090-DE

Pour copie conforme
Arnaud LECUYER

le secrétaire de séance
Johann CARFANTAN

Acte rendu exécutoire après le dépôt en Préfecture le 10 novembre 2026.

Publié ou notifié le .

Fait en mairie, le 10 novembre 2026

Le Maire

MAIRIE de SAINT-BRIAC (Ille-et-Vilaine)